

Conseil Municipal du 2 juillet 2009

Le deux juillet deux mille neuf, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Pépinière, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Annabel BEAUPIED, Régis BLANQUART, Gilbert DECOODT, Christophe DEGOY, José DELAMARE, Marie-Christine DUPUIS, Michel LASCROUX, Laurent LEBLOND, Pierre LEBLOND, Jean-Michel MAZIER, Béatrice NICOLLE.

Secrétaire de séance : Jean-Michel MAZIER.

Absents excusés : Benjamin GOULEY, Catherine OSSENT procuration à Marie-Christine DUPUIS, Sylvaine SANTO procuration à Bernard JEANNE.

A - Approbation du compte rendu de la séance du 15 juin 2009

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 15 juin 2009.

B - Communications diverses

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée les remerciements de Laurence et Ghislain BOUCHER, mariés à Roncherolles-sur-le Vivier le samedi 13 juin 2009.

Les proches de Daniel EDELIN, inhumé à Roncherolles-sur-le-Vivier le samedi 30 mai 2009, témoignent également leur gratitude à l'égard de la municipalité pour l'organisation de la cérémonie.

Il donne lecture du courrier de Pierre-Marie MERCIERE, Maire de CHAUVE, commune située dans le département de la Loire-Atlantique, confirmant le recrutement de Patrice PLUQUET, en qualité de Secrétaire Général, à compter du 1^{er} septembre 2009. Il précise que la mutation sollicitée pourra effectivement prendre effet, dans la mesure du possible au 1^{er} septembre 2009, et au plus tard le 1^{er} octobre 2009.

Il communique l'approbation du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, au titre de la politique régionale des friches en Haute-Normandie, relative à la démolition du bâtiment industriel Etanel. Dans le cadre de la réalisation de cette opération, la participation communale est estimée à 60 000,00 € T.T.C.

La Communauté de l'Agglomération Rouennaise propose aux communes adhérentes des conseils dans le domaine de l'énergie partagée.

Une réponse à une question écrite parue récemment au Journal Officiel de la République confirme que les avantages en nature dont bénéficient les associations ouvrent, au même titre que les subventions financières, un droit de regard des collectivités sur les activités et les bilans de ces dernières.

Monsieur le Maire présente enfin les doléances de Madame MAHIEU liées au stationnement d'un véhicule devant sa résidence lors de la distribution des sacs à déchets organisée, le vendredi 12 juin 2009, par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise. Cet incident sera signalé dans les meilleurs délais au responsable du service concerné afin qu'il ne se reproduise pas. Madame MAHIEU s'étonne, d'autre part, qu'aucune décision n'ait été prise concernant la sortie de sa propriété. La réponse rappellera que le Conseil municipal ne peut pas mettre en œuvre des solutions qui porteraient préjudice à d'autres riverains. Enfin, Madame MAHIEU précise qu'elle transmet son courrier au Procureur de la République.

C – Délibérations

1 – Incendie de la Mairie – Dispositions d’urgence

Monsieur le Maire revient sur le grave événement qui s’est produit dans la nuit du 18 juin 2009. L’incendie circonscrit, le constat des dommages est lourd et chargé de conséquences pour les mois à venir.

Aussi, des mesures d’urgence sont nécessaires à l’exécution des différentes procédures de réparation (indemnisation, travaux...). Il est donc primordial d’agir immédiatement et de permettre le choix diligent de certains interlocuteurs techniques, en l’espèce :

- l’initiation des mesures conservatoires requises,
- la désignation d’un expert d’assuré qui représentera au mieux les intérêts communaux auprès de la Compagnie d’Assurance GROUPAMA, titulaire du contrat d’assurance des bâtiments municipaux,
- l’attribution du marché de maîtrise d’œuvre relatif au projet de reconstruction de l’édifice.

Monsieur le Maire présente donc, d’une part, l’ensemble des propositions qui lui ont été faites par des cabinets d’expertise indépendants et ajoute, d’autre part, que Monsieur Denis OUALLET serait disposé, en sa qualité d’architecte, à assurer la maîtrise d’œuvre du futur chantier. Ce dernier ayant réalisé la construction de l’édifice en 2005.

Dès lors,

Considérant le caractère impérieux des démarches à engager,

Considérant que le cabinet d’expert intervenant sera rémunéré directement par la Compagnie d’Assurance GROUPAMA suivant un barème spécifique (U.P.E.I.M.E.C),

Considérant que cette procédure n’est pas soumise aux dispositions du Code des Marchés Publics,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l’article 28,

Considérant l’estimation du montant des honoraires de maîtrise d’œuvre, inférieure à 20 000,00 € H.T,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l’unanimité :

- d’autoriser Monsieur le Maire à requérir l’ensemble des mesures conservatoires et à solliciter les avances de fonds nécessaires auprès de la Compagnie d’Assurance GROUPAMA,
- de désigner le Cabinet E.T.I.C.Q.E, situé 82, rue Jeanne d’Arc à Rouen, pour l’évaluation des dommages consécutifs au sinistre subi,
- d’attribuer la mission de maîtrise d’œuvre relative à la réhabilitation de la structure à Monsieur Denis OUALLET, Architecte, domicilié 64, boulevard de l’Yser à Rouen, sous réserve du montant de son offre, et, le cas échéant d’autoriser Monsieur le Maire à désigner un autre Maître d’œuvre.

2 – Procédure engagée par Monsieur et Madame MARIE contre la Commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que Monsieur et Madame MARIE ont sollicité auprès du Tribunal de Grande Instance de Rouen la désignation d'un expert géomètre afin notamment qu'il donne un avis sur la délimitation des parcelles A 162 et A 163 situées sur le territoire communal.

Le pré-rapport transmis par l'expert désigné par le Tribunal indique que l'accotement du chemin du Vallon et d'une partie de la rue du Vieux-Château leur appartiendrait à Monsieur et Madame MARIE et que les lampadaires qui éclairent ce chemin et les réseaux d'électricité et de téléphone qui y ont été installés pourraient constituer un empiètement sur le domaine privé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- rappelle que le réseau d'alimentation électrique et téléphonique a été installé en souterrain, à l'époque, pour alimenter le lotissement privé du Clos Fleuri, en se substituant au réseau aérien installé dans les années d'avant ou d'après-guerre,
- souligne que la commune a toujours entretenu la parcelle comme l'indiquent tous les témoignages, et ce jusqu'à ce jour, y compris depuis que M. et Mme MARIE sont propriétaires sans que ceux-ci ne trouvent à y redire,
- confirme sa volonté de trouver un accord amiable afin que soient maintenus les réseaux d'électricité et de téléphone (construit par France Télécom), ainsi que l'éclairage public desservant le chemin du Vallon et l'allée du Clos- Fleuri.

3 – Réhabilitation de la grange DEBRUYNE – Salles de classe Demande de subvention

Dans sa délibération du 18 septembre 2008, le Conseil municipal avait sollicité une subvention pour l'aménagement de deux salles de classe dans le cadre de la restauration de la grange DEBRUYNE.

L'intervention de l'EPFN, qui laisse à la charge de la commune 25% des lots charpente, couverture et menuiseries extérieures, permet de préciser la demande de subvention faite à l'Etat au titre de la DGE.

Pour les deux salles de classe, la dépense est de :

- travaux : 118 250,00 € H.T.
- maîtrise d'œuvre, assurances, bureau de contrôle : 33 588,00 € H.T.

Soit un total de : 221 838,00 € H.T.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'Etat au titre de la D.G.E. pour une subvention au taux le plus élevé possible.

4 – Réhabilitation de la grange DEBRUYNE – Bâtiments publics Demande de subvention

Dans sa délibération du 18 septembre 2008, le Conseil municipal avait sollicité une subvention pour l'aménagement d'une salle de réunions avec ses annexes et d'une halle publique dans le cadre de la restauration de la grange DEBRUYNE.

L'intervention de l'EPFN, qui laisse à la charge de la commune 30 % des lots charpente, couverture et menuiseries extérieures, permet de préciser la demande de subvention faite à l'Etat au titre de la DGE.

Pour les bâtiments publics (salle de réunion et halle d'animations), la dépense est de :

- travaux : 239 188,00 € H.T.
- maîtrise d'œuvre, assurances, bureau de contrôle : 45 770,00 € H.T.

Soit un total de 284 958,00 € H.T.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'Etat au titre de la D.G.E. pour une subvention au taux le plus élevé possible.

5 – Tableau des effectifs du personnel communal Création d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non-complet

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'une personne a été recrutée, en janvier 2009, sous contrat d'accompagnement dans l'emploi, pour répondre au départ en retraite d'un agent titulaire.

Il souligne que le dispositif « CAE » se définit comme un contrat de travail à durée déterminée, destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

L'enjeu pour la commune était donc de favoriser le retour à l'activité de l'intéressée en sollicitant le professionnalisme des agents permanents en fonction. L'objectif, à terme, étant l'intégration définitive de cette employée par voie de stagiarisation au sein de la collectivité.

Monsieur le Maire propose donc la création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non-complet (19 H 00 / semaine) dans le but de procéder au recrutement précité à compter du 10 août 2009.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente délibération.

D – Questions diverses

1 – Interventions de Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal que les diagnostics d'accessibilité des établissements recevant du public doivent être réalisés avant le 1^{er} février 2011. La Communauté de l'Agglomération Rouennaise propose une mutualisation des marchés publics en vue de réaliser ces études au coût le moins élevé possible. Marie-Christine DUPUIS est chargée de suivre ce dossier.

Il revient sur la demande présentée par Monsieur et Madame BENARD ainsi que par Madame MAHIEU, dans une lettre datée du 2 avril 2009, concernant les emplacements réservés sur la commune. L'analyse sollicitée auprès du service juridique de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise soutient que l'argumentation développée par les demandeurs est inopérante dans la situation présente. En outre, seule une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols, avec enquête publique, permettrait la levée d'un emplacement réservé.

...

Gilbert DECOODT, Adjoint délégué aux Travaux, travaille actuellement aux réparations dues au sinistre dans la salle du Conseil municipal.

...

Michel LASCROUX, Conseiller municipal, déplore l'utilisation sans précaution de sécurité par des personnes dont les identités sont inconnues, aux abords de la salle de la Pépinière, d'un barbecue appartenant au Comité des Fêtes.

...

Annabel BEAUPIED, Adjointe déléguée aux Affaires sociales, présente le projet de spectacle intergénérationnel défini par le Centre Communal d'Action Sociale. La date retenue pour cette manifestation est le samedi 26 septembre 2009. Elle souhaite que l'action du Centre Communal d'Action Sociale s'étende à tous les âges de la population.

Jean-Michel MAZIER, Conseiller municipal, développe les aspects techniques et financiers de la future organisation. Il sollicite la collaboration et le soutien du Comité des Fêtes, du Conseil municipal des Jeunes ainsi que des écoles maternelles et élémentaires.

Après un débat constructif, l'Assemblée soutient le projet proposé.

...

Pierre LEBLOND, Conseiller municipal, explique que lors de l'Assemblée générale du Tennis Club, la fabrication d'un coffre pour les filets ainsi que le démoussage du court extérieur ont été sollicités. Après réflexion, il est envisagé que les services techniques municipaux seront chargés de ces tâches.

...

Marie-Christine DUPUIS, Conseillère municipale, expose les difficultés rencontrées par les enseignants lors du spectacle de l'école de fin d'année. En effet, certains enfants présents en qualité de spectateurs ont troublé la représentation en montrant des problèmes de comportement sans en être inquiétés par leurs parents.

...

José DELAMARE, Adjoint délégué au Développement durable, annonce l'engagement de la construction de la tour à hirondelles.

Il propose le nettoyage des chemins ruraux n°17 et n°18 au moyen d'une convention signée avec une association spécialisée en la matière.

Le Conseil encourage cette initiative.

...

Calendrier

Réunion du Bureau municipal le lundi 31 août 2009 à 18H00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt heures quinze minutes.